

**DÉCISION DU MAIRE
N°DM 2025-15**

FIXANT LES TARIFS DES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2025-2026

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL20210129_02 du 29 janvier 2021 portant délégations d'attributions accordées au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les projets de la commission « Projets culturels et associatifs » qui s'est réunie le 11 décembre 2024 et le 11 février 2025,
Considérant l'avis favorable de la commission « Projets culturels et associatifs » sur la proposition des tarifs,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De fixer les tarifs des spectacles de la saison culturelle 2025-2026 comme suit :

Spectacle	Date retenue	Prix de vente
Concert « Soul Power »	04/10/2025	20 €
Diner-spectacle Cabaret Western	29/11/2025	55 €
Théâtre « Révélation »	31/01/2026	35 €
Soirée Saint Valentin	14/02/2026	50 €
Concert « Tribute années 80 »	20/03/2026	20 €
Théâtre « Coup de bluff au cabaret »	30/05/2026	35 €

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite au registre des délibérations du conseil municipal, notifiée et/ou publiée par voie électronique et portée à la connaissance de celui-ci lors de sa prochaine séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle case postale 8630 Melun cedex (77008), dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame la Comptable publique assignataire de Coulommiers
- Le service des Finances de la commune de Fontenay-Trésigny

Fait à Fontenay-Trésigny, le 25/03/2025

Le Maire,
Patrick ROSSILLI

